



Rapport annuel

au 29 décembre 2023

FEDERIS ISR ACTIONS US

Part MH, Part GR, Part I, Part GP, Part L, Part I2

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions internationales.

Degré d'exposition minimum de l'OPCVM aux marchés d'actions de la zone Amérique du Nord: 60 %.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à Tocqueville Finance S.A. la gestion financière du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de Tocqueville Finance SA en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions. LBP AM a délégué à Tocqueville Finance SA, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- (i) Les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- (ii) Les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA investissant principalement dans les instruments visés au ci-dessus;
- (iii) Les instruments dérivés, définis ci-après à la rubrique "Instruments dérivés", conclus à des fins de couverture et/ ou d'exposition sur actions/indices actions.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence MSCI USA Large Cap (dividendes inclus); et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice MSCI USA Large Cap est un indice pondéré par le flottant représentatif des principales valeurs américaines.

Cet indice est publié en euro, cours de clôture. La performance de l'indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance nette de frais supérieure à celle son indice de référence MSCI USA Large Cap. La gestion est discrétionnaire: les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire de la sélection de valeurs. Le FCP est investi principalement (au minimum à 75 %) sur le marché des actions des moyennes et grandes capitalisations de la zone Amérique du Nord.

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI North America DNR¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de

Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après, l'« **Univers Réduit** ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

¹ L'indice MSCI North America dividendes nets réinvestis (en dollar) est un indice représentatif des sociétés de grande et moyenne capitalisations du marché américain (US) et canadiens. Cet indice, exprimé en dollar, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice est calculé et publié par son administrateur MSCI. L'indice MSCI North America dividendes nets réinvestis est calculé et publié par son administrateur Morgan Stanley Capital International. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.msci.com/indexes>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, il peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. Le Délégué de Gestion Financière reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

2. Au terme de cette analyse le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

L'objectif est de sélectionner des valeurs présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, parmi les actions émises par les sociétés d'Amérique du Nord (USA et Canada), dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP est exposé en permanence à hauteur de 60 % minimum de son actif net sur le marché des actions internationales. La zone géographique prépondérante est l'Amérique du Nord. La gestion est orientée à titre principal vers les valeurs émises par des sociétés exerçant tout ou partie de leur activité aux États-Unis et/ou Canada et répondant à des critères d'investissement socialement responsables suivant la procédure de gestion décrite ci-dessus. Le FCP est investi en valeurs de grandes et moyennes capitalisations. Il détient au maximum 10 % de petites capitalisations.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé.

Les titres sélectionnés par la société de gestion auront, au moment de leur acquisition, une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), le Délégué de Gestion Financière retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

En cas de dégradation de la note d'un ou plusieurs des titres sélectionnés en deçà de la limite fixée ci-dessus, le ou les titres concerné(s) seront cédés dans les meilleurs délais en fonction des conditions de marché en tenant compte de l'intérêt des porteurs.

L'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondera pas exclusivement sur le critère de ses notations et reposera également sur une analyse interne des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les investissements en instruments du marché monétaire pourront être utilisés à titre accessoire dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie ou en tant que supports d'attente, en période de fortes souscriptions par exemple.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions de FIA ou d'OPCVM de droit français ou européen, domiciliés dans des pays de l'Union européenne dont des ETF libellés en euro.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le Délégué de Gestion Financière et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion et le Délégué de Gestion Financière privilégieront la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la propre philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments financiers dérivés

Le FCP pour effectuer des opérations sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement).

Ainsi, les risques sur lesquels le FCP pourra intervenir :

- Action / indices
- Taux
- Change
- Crédit

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps - Forwards
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture ou exposition du risque de change
- Couverture ou exposition actions / indice

Le FCP aura recours à ces investissements notamment pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions, au risque de change ainsi que pour ajuster l'exposition du globale du portefeuille avec les indices de référence.

Les contrats à terme sont utilisés en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux marchés.

Les options consistent en des positions acheteuses ou vendeuses pour ajuster l'exposition du portefeuille aux marchés.

Les swaps sont utilisés pour exposer/couvrir le portefeuille aux marchés sous-jacents.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP ne recourt à des stratégies d'exposition que de manière provisoire, notamment en cas de forts mouvements de passif. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats...) dans la limite de 10 %.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions Internationales". À ce titre, les risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital:** l'investisseur est averti du risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et qu'une perte en capital n'est pas à exclure.
- **Risque actions:** le FCP étant exposé en permanence à hauteur de 60 % minimum sur le marché des actions internationales, le porteur est exposé au risque d'actions et de volatilité lié à son exposition sur ce marché et la valeur du Fonds peut baisser significativement. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le FCP pourra investir son actif en valeurs émises par des sociétés qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter un risque accru d'illiquidité pour les investisseurs.
- **Risque de change:** l'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro peut porter sans limitation sur l'ensemble de l'actif du FCP.
- **Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations:** Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement.
- **Risque discrétionnaire:** le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme:** Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres:** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employés par le Fonds et auxquels s'expose l'investisseur, sont:

- **Risque de taux**: Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque de crédit**: En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres de créances dans lesquels est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte économique et financier de l'année

Conformément aux attentes, l'année 2023 s'est avérée exceptionnelle à bien des égards. Tout d'abord, la récession économique généralisée que beaucoup d'observateurs craignaient ne s'est jamais matérialisée. En effet, la re-normalisation post-pandémie et guerre en Ukraine s'est faite en deux temps.

Elle a tout d'abord touché les biens manufacturés: déstockage des clients finaux – consommateurs et entreprises – avant que les produits n'arrivent en fin de vie, puis extension de ce phénomène aux distributeurs et enfin aux fabricants eux-mêmes. Les carnets de commandes, anormalement remplis, ont progressivement été grignotés et les délais de livraison se sont réduits. En parallèle, la très forte hausse des taux d'intérêt, des matériaux, des coûts salariaux et des prix des logements ont mis à l'arrêt le secteur immobilier (résidentiel en particulier) avec un impact évident sur les magasins de bricolage, l'aménagement intérieur et le gros électroménager notamment. Tout ceci s'est traduit par une nette contraction de la chaîne logistique après l'explosion qu'avaient connue les taux de fret les deux années précédentes.

Si la plupart des sociétés industrielles ont pu absorber ces baisses de production sans difficulté, c'est d'une part parce qu'elles étaient suffisamment diversifiées pour que tous leurs clients ne soient pas affectés en même temps, mais aussi parce qu'elles avaient généré suffisamment de trésorerie pour faire face à une baisse des volumes tout en maintenant leurs effectifs. Pour autant, le taux de défaillance est très sensiblement remonté au fil de l'année pour revenir sur des niveaux pré-covid, touchant les sociétés (et les consommateurs) les plus vulnérables, selon le scénario classique d'un ralentissement économique.

Sur le sujet de la consommation, principal moteur de croissance aux États-Unis puisque générant bon an mal an 70 % du PIB, celle-ci a à peine fléchi au cours de l'année. Si les biens manufacturés ont clairement fait les frais des coupes budgétaires, les dépenses ont été reportées sur le secteur des services, ce qui a permis de soutenir l'économie et a en revanche limité la dérive de l'inflation... Les Américains ont en effet repris un rythme de sortie pré-covid avec presque 6 mois de décalage sur l'Europe: services à la personne, salles de gym, loisirs, croisières, restaurants, hôtels, procédures médicales, ont tous bénéficié largement de cette tendance, qui commence à peine à ralentir début 2024. Comme dans de nombreuses économies développées, les services contribuent à au moins 60 % de la création de valeur du pays, ce qui explique la bonne tenue des chiffres macroéconomiques. L'inflation, entretenue par les très fortes hausses de salaires (plus de 5 %/an en moyenne), fréquemment négociées pour les 4 à 5 prochaines années par les syndicats de branche, est venue gonfler les chiffres d'affaires et dans bien des cas, a plus que compensé des volumes négatifs. Au final, la majorité des sociétés ont pu annoncer des résultats de fin d'année records, ceci en dépit bien souvent d'un ralentissement au second semestre.

Alors que les investisseurs s'attendaient à ce que la Réserve fédérale soit rapidement contrainte de baisser ses taux directeurs, et en dépit de la fuite des dépôts ayant causé le naufrage de Silicon Valley Bank et First Republic¹ en mars, celle-ci n'en a rien fait et ses membres continuent même à anticiper seulement 3 baisses de taux (soit 0,75 %) en 2024, la première a priori repoussée au comité de juin. Alors que toutes les grandes économies mondiales voient leur rythme de croissance s'ajuster après l'essor impulsé par les énormes programmes de soutien gouvernementaux des 3 dernières années, les observateurs seront très attentifs aux résultats des élections présidentielles ayant lieu dans de nombreux pays simultanément, aux prochaines publications économiques et aux décisions des principales banques centrales, la Réserve fédérale américaine en premier lieu.

Gestion du FCP

2023 a été un millésime particulièrement atypique sur les marchés également, marqué par une extrême concentration des flux sur quelques titres-phares, icônes de thématiques suscitant un engouement extraordinaire comme l'intelligence artificielle de nouvelle génération, les nouvelles molécules anti-obésité² ou encore la relocalisation des industries stratégiques et l'électrification des économies. Elles se sont traduites par des arbitrages binaires et violents entre gagnants (segment technologique, Eli Lilly dans la santé et certaines industrielles des biens d'équipements) et perdants (la consommation alimentaire, certains équipements médicaux par exemple).

¹ Deux petites banques régionales, favorites de Wall Street: la première étant spécialisée dans le capital investissement et la mise sur le marché de start-ups technologiques, la seconde s'adressant à une clientèle d'entrepreneurs aisés.

² ou GLP-1 symbolisées par Ozempic et Wegovy

Le S&P500 finit ainsi l'année presque à son plus haut niveau, en hausse de 24 % par rapport à 2022, bénéficiant de la nette baisse du taux des bons du trésor à 10 ans (de 5 % à 3,8 % en 2 mois) et du ton plus accommodant de la Fed lors de son dernier comité. Le scénario de l'atterrissage en douceur de l'économie américaine semble désormais plus ancré même si les anticipations de baisses des taux du marché vont sensiblement plus loin qu'indiqué par les Dot Plots de la Banque centrale. Le positionnement demeure toutefois défensif, toujours très ancré sur le segment technologique et en particulier les « 7 Magnifiques³ » qui, à mi-décembre, représentaient plus de 130 % de la performance de l'indice de place et 90 % de celle du segment... Ceci se traduit sectoriellement par une très nette surperformance des services de communication (+ 55 % dont Meta, Alphabet et Netflix), de l'infotech (+ 57 % dont Microsoft, Nvidia et Apple) et des biens de consommation durables (+ 42 % dont Tesla et Amazon). Trois secteurs finissent en revanche dans le rouge : un cyclique, l'énergie (- 5 %), mais aussi deux traditionnellement plus défensifs : les services publics (- 10 %) et les biens de consommation courante (- 2 %).

La plupart des megacaps citées, hormis Microsoft et Nvidia (détenues en portefeuille), n'étaient pas éligibles à l'investissement dans le cadre des critères ISR que le fonds s'est engagé à respecter. Il n'était pas non plus actionnaire d'Eli Lilly et trop exposé sur des secteurs considérés comme défensifs quand les investisseurs restaient focalisés sur le segment technologique. Ces décalages ont entraîné un important retard de performance par rapport à son indice de référence, non-ISR et plus concentré sur les titres technologiques que le S&P500, bien que le fonds ait clôturé l'année en hausse d'un peu plus de 10 %.

Le portefeuille a été réajusté afin de tenir compte de ces nouvelles tendances économiques, dont le développement devrait s'étaler sur plusieurs années, tout en gardant à l'esprit la possibilité d'un ralentissement économique plus net.

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI USA Large Cap dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	11,11 %	23,93 %
Sur 3 ans	29,11 %	43,91 %
Sur 5 ans	93,03 %	112,71 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	10,45 %	23,93 %
Sur 3 ans	26,81 %	43,91 %
Sur 5 ans	86,97 %	112,71 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	11,22 %	23,93 %
Sur 3 ans	29,49 %	43,91 %
Sur 5 ans	93,67 %	112,71 %

Performances	Fonds – Part MH	Indice de référence
Sur 1 an	11,74 %	23,93 %
Sur 3 ans	31,32 %	43,91 %
Sur 5 ans	98,27 %	112,71 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

³ Par capitalisation décroissante : Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta, Netflix.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASHM	371 455 747,30	303 908 121,04	675 363 868,34
MICROSOFT CORP	5 909 738,95	28 121 467,86	34 031 206,81
ENPHASE ENERGY	19 598 369,21	11 691 137,51	31 289 506,72
HUMANA INC	21 549 435,16	5 813 800,58	27 363 235,74
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	23 140 914,43	1 309 196,92	24 450 111,35
TMOBILE US INC	22 680 750,40	1 335 948,62	24 016 699,02
MOTOROLA SOL. WI	1 138 851,41	22 772 026,03	23 910 877,44
AT AND T INC	21 834 066,82	1 295 164,21	23 129 231,03
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	20 473 587,60	1 215 186,99	21 688 774,59
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	16 543 302,99	4 850 763,32	21 394 066,31

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 106,09 % selon la méthode de l'engagement,
- 105,92 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Futures sur indice).

À fin décembre 2023, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat commune de LBP AM et Tocqueville Finance vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC¹**. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des émissions anthropiques de CO₂ au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO₂ doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement commun LBP AM – Tocqueville Finance à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030²**.

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon³ : Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz : Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir :

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds;
- Gaz et pétrole de schistes; gaz et pétrole issus de la zone Arctique: projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer;
- Gaz et pétrole très profond: activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1000 m.

Politique de sélection des titres en portefeuille : L'outil de notation GREaT⁴ fourni par LBP AM intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne;

¹ [SR15_SPM_version_report_LR.pdf \(ipcc.ch\)](#)

² Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport *Initial Target Discourse Report* publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.

³ Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP https://www.labanquepostale-am.fr/publications/Informations_reglementaires-Tocqueville_Finance

⁴ L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.

Indicateur de performance sur L'empreinte carbone: Le fonds dispose d'un indicateur de mesure de l'empreinte carbone des investissements⁵ et doit battre son benchmark. Au 29/12/2023 l'empreinte carbone du portefeuille était de 14,46 tCO2/M€ investi, celle de son comparable était de 27,37 tCO2/M€ investi.

Engagement actionnarial: LBP AM et Tocqueville Finance mènent conjointement une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes leurs activités et scopes d'émission. Cette stratégie est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives⁶. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote: La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote⁷:

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM et Tocqueville Finance ont fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment:

- La disponibilité encore limitée des données;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant:

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles;
- Évaluation de l'alignement à date du fonds;
- Développement d'objectifs 2025-2030;
- Mise en place d'outils de suivi.

⁵ Couvrant les scopes 1 et 2. À noter que la société de gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés. Le scope 3 sera intégré lorsque la donnée gagnera en fiabilité.

Le scope 1 correspond aux émissions directes de gaz à effet de serre: émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple: combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Le scope 2 correspond aux émissions à énergie indirectes: émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes: Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple: l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source: Agence de la transition écologique (ADEME)

⁶ La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société:
https://www.labanquepostale-am.fr/publications/Informations_réglementaires-Tocqueville_Finance

⁷ La politique de vote est disponible sur le site internet de la société:
https://www.labanquepostale-am.fr/publications/Informations_réglementaires-Tocqueville_Finance

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR:

Politique d'exclusion: Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

Politique de sélection de titres: la méthodologie « GREaT » fourni par LBP AM intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Engagement actionnarial: LBPAM et Tocqueville finance mènent conjointement une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour les inciter à publier leur exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM et Tocqueville Finance ont décidé de focaliser leurs développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes:**

- Engagement actionnarial: établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM et Tocqueville Finance engageront conjointement le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante: Aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds: le *Global Biodiversity Score* (« GBS »), mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements. Cet indicateur est décrit ci-dessous et une première mesure a été réalisée sur le portefeuille.

Mesure de l'impact sur la biodiversité – *Global Biodiversity Score*

Le GBS est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au sens de 4 des 5 pressions définies par l'IPBES: Artificialisation des sols, Surexploitation des Ressources Naturelles, Pollution et Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². **1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.** La MSA (*Mean Species Abundance*) est reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

On différencie dans les pressions:

- 2 biomes: terrestre et aquatique d'eau douce, et
- 2 notions temporelles: les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures; et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du business model actuel de l'entreprise étudiée.

Le score mesure ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires:

- Une remise à l'échelle est effectuée: Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre; et de la même façon; les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau) qui a fortiori est plus petite que la surface terrestre; afin de prendre ces impacts en considération sans être biaisé.
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le MSA.PPB* qui est exprimé par 1 million d'euros investi. **Le MSA.PPB* est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité.**

Ainsi, l'impact du portefeuille sur la biodiversité, exprimé en MSA.PPB* et en MSA.KM², est de :

Fonds	Couverture (en % AuM)	MSA.PPB* (par million d'euros investi)	MSA.KM ² Terrestre Dynamique (par million d'euros investi)
FEDERIS ISR ACTIONS US	98.52 %	30.24 MSA.ppb*/b€ invested	1.08 MSA.km ² /k€ invested

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion**⁸ :

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT. Sont ainsi considérés :

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs;

Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel;

Les risques stratégiques, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires »;

Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante :

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

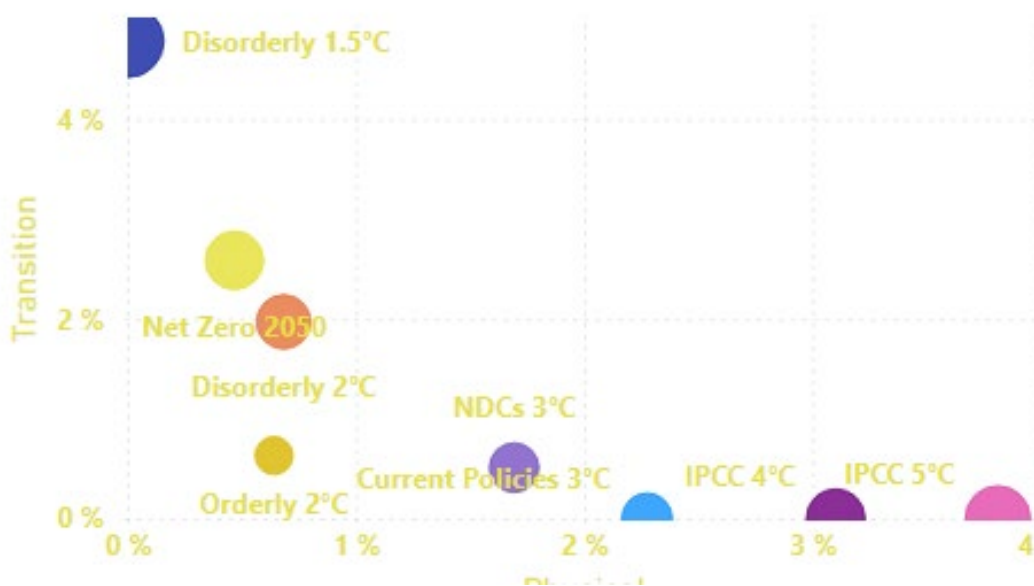
Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

⁸ La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion https://www.labanquepostale-am.fr/publications/Informations_réglementaires_Tocqueville_Finance

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC : 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétique (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique⁹ diminué des opportunités technologiques¹⁰. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

Au 29/12/2023, le risque climatique du portefeuille identifié selon les différents scénarios mentionnés ci-dessus était le suivant :



industry_sector	Policy	Technology	Physical	Climate Risk
Industrial	0,94 %	-0,12 %	0,05 %	0,88 %
Consumer, Non-cyclical	0,67 %	-0,01 %	0,18 %	0,84 %
Consumer, Cyclical	0,53 %	-0,02 %	0,03 %	0,55 %
Utilities	0,27 %	-0,05 %	0,01 %	0,23 %
Financial	0,15 %	0,00 %	0,03 %	0,18 %
Basic Materials	0,10 %	-0,05 %	0,02 %	0,07 %
Technology	0,09 %	-0,02 %	0,05 %	0,12 %
Communications	0,08 %	-0,00 %	0,10 %	0,18 %

⁹ Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.

¹⁰ Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part GP,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part L,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part MH,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part I,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part GR.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE (TOCQUEVILLE FINANCE SA)

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de TFSA sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de TFSA n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de TFSA pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de TFSA,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de TFSA.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la direction générale et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : l'ensemble du personnel, y compris pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée. Dans le cadre de l'intégration de TFSA dans le groupe LBPAM, le Conseil d'administration de TFSA a décidé lors de sa réunion du 25 novembre 2021 de supprimer le Comité des rémunérations de TFSA et de confier ses missions au Comité des nominations et des rémunérations de LBPAM. Ce comité est composé de membres qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de LBPAM et dont la majorité est indépendante (quatre membres du Conseil de surveillance dont un appartenant à LBP, un à Aegon AM, et de deux membres indépendants). Ce comité est présidé par un des membres indépendants.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société TFSA sur l'année 2023		
	Fixes bruts	3 011 405 €
	Variables + primes bruts	1 520 000 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	2 434 041 €
	Variables + primes bruts	1 312 500 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	n/a
	Variables + primes bruts	n/a

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 242 005 972,10	1 158 572 746,79
Actions et valeurs assimilées	1 146 797 703,71	1 135 224 834,29
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 146 797 703,71	1 135 224 834,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	93 088 035,74	23 347 912,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	93 088 035,74	23 347 912,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 120 232,65	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 120 232,65	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 638 879,50	702 297,64
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 638 879,50	702 297,64
COMPTES FINANCIERS	229 325,42	1 557 769,37
Liquidités	229 325,42	1 557 769,37
TOTAL DE L'ACTIF	1 245 874 177,02	1 160 832 813,80

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 190 074 526,51	1 106 450 973,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	49 050 302,68	48 482 905,80
Résultat de l'exercice (a,b)	3 239 256,94	3 646 132,87
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 242 364 086,13	1 158 580 012,65
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 120 232,65	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 120 232,65	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 120 232,65	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 123 178,64	691 567,84
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 123 178,64	691 567,84
COMPTES FINANCIERS	266 679,60	1 561 233,31
Concours bancaires courants	266 679,60	1 561 233,31
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 245 874 177,02	1 160 832 813,80

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
NQ USA NASDAQ 0324	75 204 526,32	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 921,09	11 263,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 972 657,50	10 754 425,09
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	12 981 578,59	10 765 688,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	29 303,45	13 886,10
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	29 303,45	13 886,10
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	12 952 275,14	10 751 802,35
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	9 089 460,87	7 378 314,82
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 862 814,27	3 373 487,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-623 557,33	272 645,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 239 256,94	3 646 132,87

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés (contrats de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

1. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
2. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

1. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
2. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

Les opérations d'échanges et les produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) standards ou développées par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : Le taux de frais maximum, sur la base de l'actif net, est de

- 1,00 % TTC max pour la part I, MH; et GR,
- 1,40 % pour la part GP;
- 1,60 % TTC pour la part L.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GP et L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts I et MH	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 158 580 012,65	1 174 297 472,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	461 148 484,89	413 426 874,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-509 187 971,47	-255 681 338,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	81 103 731,55	40 512 896,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-42 986 501,22	-19 437 481,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 152 217,30	2 160 354,70
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 349 761,54	-4 609 098,92
Frais de transactions	-200 142,41	-230 164,52
Différences de change	-35 769 957,66	71 869 939,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	120 890 927,12	-267 102 930,11
Différence d'estimation exercice N	212 814 782,02	91 923 854,90
Différence d'estimation exercice N-1	-91 923 854,90	-359 026 785,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 120 232,65	0,00
Différence d'estimation exercice N	2 120 232,65	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 862 814,27	3 373 487,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 242 364 086,13	1 158 580 012,65

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	75 204 526,32	6,05
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	75 204 526,32	6,05

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 325,42	0,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 679,60	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	229 325,42	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	266 679,60	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 112 471 983,88	89,54	34 325 719,83	2,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	678 960,38	0,05	23 893,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	180 853,96	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	276 001,66	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	266 679,60	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	75 204 526,32	6,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Ventes à règlement différé	2 754 966,01
Souscriptions à recevoir	181 059,46
Coupons et dividendes en espèces	702 854,03
TOTAL DES CRÉANCES	3 638 879,50
DETTES	
Achats à règlement différé	276 001,66
Rachats à payer	175,43
Frais de gestion fixe	735 308,29
Autres dettes	111 693,26
TOTAL DES DETTES	1 123 178,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	2 515 700,86

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART GP		
Parts souscrites durant l'exercice	3 373,63753	576 116,21
Parts rachetées durant l'exercice	-35 604,88761	-6 085 011,61
Solde net des souscriptions/rachats	-32 231,25008	-5 508 895,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 425,51388	
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART GR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-367,32207	-6 605 621,01
Solde net des souscriptions/rachats	-367,32207	-6 605 621,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 178,01781	62 803 797,02
Parts rachetées durant l'exercice	-2 088,73509	-41 112 787,47
Solde net des souscriptions/rachats	1 089,28272	21 691 009,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 085,78289	
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART L		
Parts souscrites durant l'exercice	1 198 719,83699	199 037 969,85
Parts rachetées durant l'exercice	-925 149,32130	-155 598 880,98
Solde net des souscriptions/rachats	273 570,51569	43 439 088,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 661 135,83660	
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH		
Parts souscrites durant l'exercice	66 388,00000	198 730 601,81
Parts rachetées durant l'exercice	-98 814,00000	-299 785 670,40
Solde net des souscriptions/rachats	-32 426,00000	-101 055 068,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	199 623,70283	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART GR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	36 143,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 616,77
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 197,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	777,42
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	796 738,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	40 865,90
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 240 300,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	159 870,67
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 567 308,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	243 642,29
Pourcentage de frais de recherche	0,04

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	34 041 551,62
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 239 256,94	3 646 132,87
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 239 256,94	3 646 132,87
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 205,73	10 440,30
Total	2 205,73	10 440,30
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	57 410,78
Total	0,00	57 410,78
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	358 822,31	253 144,74
Total	358 822,31	253 144,74
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 779 556,85	-1 787 181,16
Total	-1 779 556,85	-1 787 181,16
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 657 785,75	5 112 318,21
Total	4 657 785,75	5 112 318,21

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	49 050 302,68	48 482 905,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	49 050 302,68	48 482 905,80
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	46 385,97	266 328,80
Total	46 385,97	266 328,80
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	266 825,79
Total	0,00	266 825,79
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 026 779,71	3 934 188,11
Total	5 026 779,71	3 934 188,11
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18 560 563,68	16 001 406,85
Total	18 560 563,68	16 001 406,85
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	25 416 573,32	28 014 156,25
Total	25 416 573,32	28 014 156,25

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	669 382 247,04	833 252 924,16	1 174 297 472,87	1 158 580 012,65	1 242 364 086,13
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GP en EUR					
Actif net	1 240 211,92	3 132 811,35	5 527 943,21	6 360 043,70	1 174 585,84
Nombre de titres	9 681,39370	22 125,23334	28 841,17664	38 656,76396	6 425,51388
Valeur liquidative unitaire	128,10	141,59	191,66	164,52	182,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,33	13,25	16,02	6,88	7,21
Capitalisation unitaire sur résultat	0,67	0,34	0,09	0,27	0,34
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART GR en EUR					
Actif net	30 852 140,60	10 079 760,46	11 400 841,88	6 392 965,50	0,00
Nombre de titres	2 325,05739	682,42524	566,23724	367,32207	0,00
Valeur liquidative unitaire	13 269,41	14 770,49	20 134,39	17 404,25	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 368,89	1 376,92	1 677,59	726,40	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	130,90	129,66	131,14	156,29	0,00
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART I en EUR					
Actif net	26 802 991,92	72 248 470,61	116 547 957,48	93 994 713,43	127 329 611,81
Nombre de titres	1 835,43385	4 471,43385	5 323,35371	4 996,50017	6 085,78289
Valeur liquidative unitaire	14 603,08	16 157,78	21 893,70	18 812,11	20 922,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 510,14	1 511,19	1 829,47	787,38	825,98
Capitalisation unitaire sur résultat	65,69	54,23	29,50	50,66	58,96
Part FEDERIS ISR ACTIONS US PART I2 en EUR					
Actif net	22 086,26	478 783,51	16 712,93	0,00	0,00
Nombre de titres	2,00000	39,00000	1,00000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	11 043,13	12 276,50	16 712,93	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	720,88	1 145,25	1 393,46	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	47,62	93,45	90,13	0,00	0,00
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART L en EUR					
Actif net	64 070 637,57	197 735 150,42	339 392 592,01	381 042 459,72	469 054 516,80
Nombre de titres	506 413,45141	1 422 473,83403	1 814 546,92001	2 387 565,32091	2 661 135,83660
Valeur liquidative unitaire	126,51	139,00	187,03	159,59	176,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,12	13,05	15,68	6,70	6,97
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,22	-0,41	-0,88	-0,74	-0,66
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH en EUR					
Actif net	546 394 178,77	549 577 947,81	701 411 425,36	670 789 830,30	644 805 371,68
Nombre de titres	246 951,70283	223 437,70283	209 469,70283	232 049,70283	199 623,70283
Valeur liquidative unitaire	2 212,55	2 459,64	3 348,51	2 890,71	3 230,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	228,37	229,45	279,17	120,72	127,32
Capitalisation unitaire sur résultat	19,26	18,71	18,07	22,03	23,33

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
CANADIAN NATL RAILWAY CO	CAD	146 462	16 746 701,98	1,36
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	244 235	17 579 017,85	1,41
TOTAL CANADA			34 325 719,83	2,77
ETATS-UNIS				
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	213 089	21 232 703,78	1,71
ADOBE INC	USD	29 512	15 938 857,74	1,28
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	125 766	15 828 766,56	1,27
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	131 798	15 747 990,78	1,27
ANALOG DEVICES INC	USD	80 066	14 391 802,80	1,15
APPLIED MATERIALS INC	USD	79 657	11 686 968,71	0,94
AT AND T INC	USD	1 408 677	21 398 271,00	1,73
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	58 985	12 439 899,92	1,00
BANK OF AMERICA CORP	USD	669 785	20 415 209,30	1,64
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC.	USD	153 551	13 402 785,88	1,08
BIO-RAD LABORATORIES INC -A	USD	33 135	9 685 384,65	0,78
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	379 219	19 845 788,61	1,59
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	347 452	16 138 833,22	1,30
CISCO SYSTEMS	USD	346 989	15 869 175,11	1,28
DANAHER CORP	USD	95 221	19 941 543,60	1,61
DEERE & CO	USD	51 159	18 518 942,04	1,49
DEXCOM	USD	165 114	18 547 952,98	1,49
ECOLAB INC	USD	84 931	15 250 137,01	1,23
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	74 448	9 856 533,74	0,80
GENERAL MOTORS CO	USD	380 500	12 372 751,55	1,00
HERSHEY FOODS CORP	USD	89 047	15 029 124,77	1,21
HUMANA INC	USD	35 860	14 861 781,20	1,19
INGERSOLL RAND INC	USD	180 709	12 652 002,05	1,01
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	USD	176 706	20 544 382,00	1,65
INTL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	146 166	10 713 855,99	0,86
INTUIT INC	USD	24 654	13 949 657,92	1,13
JACOBS SOLUTIONS INC	USD	144 769	17 010 832,57	1,37
JOHNSON & JOHNSON	USD	203 848	28 924 216,29	2,33
KEURIG DR PEPPER INC	USD	593 093	17 889 701,50	1,44
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	114 284	16 459 006,53	1,32
LEIDOS HOLDINGS INC-W/I	USD	155 061	15 193 774,17	1,23
MASTERCARD INC	USD	78 178	30 184 853,83	2,43
MCDONALD'S CORP	USD	98 749	26 506 192,90	2,13
MERCK AND	USD	173 200	17 093 435,93	1,38
MICROSOFT CORP	USD	198 493	67 570 097,06	5,44
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	299 065	19 609 177,52	1,58
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	370 281	20 360 175,57	1,64
NVIDIA CORP	USD	75 565	33 876 159,24	2,72
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	36 648	15 284 238,08	1,24
PEPSICO INC	USD	154 678	23 781 751,25	1,92
PROCTER & GAMBLE CO	USD	199 677	26 488 632,22	2,13
SALESFORCE INC	USD	63 098	15 030 650,18	1,21
SERVICENOW INC	USD	25 187	16 108 598,77	1,29
SP GLOBAL	USD	59 387	23 682 760,37	1,91

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STATE STREET CO	USD	144 646	10 142 831,81	0,82
THE COCA COLA COMPANY	USD	455 722	24 311 499,08	1,96
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	50 276	24 157 876,29	1,94
TJX COMPANIES INC	USD	230 727	19 593 988,93	1,58
TMOBILE US INC	USD	160 599	23 309 498,64	1,87
VERISK ANALYTCS A	USD	58 057	12 553 745,55	1,01
VISA INC CLASS A	USD	141 889	33 441 181,51	2,69
WASTE MANAGEMENT INC	USD	109 354	17 729 870,46	1,43
WEYERHAEUSER CO	USD	421 224	13 258 460,58	1,06
ZOETIS INC	USD	106 241	18 982 289,57	1,53
TOTAL ETATS-UNIS			1 034 796 599,31	83,29
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	54 441	17 294 067,18	1,39
MEDTRONIC PLC	USD	225 641	16 827 325,92	1,36
TOTAL IRLANDE			34 121 393,10	2,75
JERSEY				
APTIV PLC	USD	117 119	9 512 439,85	0,76
TOTAL JERSEY			9 512 439,85	0,76
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 112 756 152,09	89,57
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 112 756 152,09	89,57
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	9 161	93 088 035,74	7,49
TOTAL FRANCE			93 088 035,74	7,49
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			93 088 035,74	7,49
TOTAL Organismes de placement collectif			93 088 035,74	7,49
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
MICROSOFT CORP	USD	100 000	34 041 551,62	2,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			34 041 551,62	2,74
TOTAL Titres mis en dépôt			34 041 551,62	2,74
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
NQ USA NASDAQ 0324	USD	244	2 120 232,65	0,17
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			2 120 232,65	0,17
TOTAL Engagements à terme fermes			2 120 232,65	0,17
TOTAL Instruments financier à terme			2 120 232,65	0,17
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-2 342 115	-2 120 232,65	-0,17
TOTAL Appel de marge			-2 120 232,65	-0,17

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			3 638 879,50	0,29
Dettes			-1 123 178,64	-0,09
Comptes financiers			-37 354,18	0,00
Actif net			1 242 364 086,13	100,00
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART GP	EUR	6 425,51388	182,80	
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART L	EUR	2 661 135,83660	176,26	
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH	EUR	199 623,70283	3 230,10	
Parts FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	EUR	6 085,78289	20 922,47	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : FEDERIS ISR ACTIONS US (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500ZTGRWYO8QPU198

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI North America dividendes nets réinvestis (en dollar)) sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion.</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 29/12/2023, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT supérieure à 6,27 * ou figurant parmi les listes d'exclusions ont été exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, 20% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date.</p> <p><small>*Dans le référentiel de notation GREaT, 1 est la meilleure note et 10 la plus mauvaise</small></p>

<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Universe (benchmark) sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 29/12/2023 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 797 1334 1057"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone</td> <td>14,46 tCO2/M€ investi</td> <td>26,67 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Droits Humains</td> <td>0,39 %</td> <td>0,24 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*	Empreinte carbone	14,46 tCO2/M€ investi	26,67 tCO2/M€ investi	Droits Humains	0,39 %	0,24 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*								
Empreinte carbone	14,46 tCO2/M€ investi	26,67 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	0,39 %	0,24 %								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 29/12/2023, le produit financier était investi à hauteur de 46,51% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?” ci-dessous.</p>									

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d’analyse ESG GREaT

La méthodologie d’analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l’univers d’analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d’analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l’Univers d’Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d’exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d’exclusion précise le taux d’exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d’analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d’Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d’exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l’univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d’analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2022	2021
Méthodologie	<i>Exclusion</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	20%	20,11%
Taux d’exclusion/ Note portefeuille	6,73	6,96

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

L’indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	2022	2021
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	16,98 tCO2	20,47 tCO2
Valeur comparable	37,57 tCO2	37,27 tCO2

Indicateur 2

	2022	2021
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	0,37 %	0,28 %
Valeur Comparable	0,26 %	0,19 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2022
Poids des investissements durables	37,70%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ?** »

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;
2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;
- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique³.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

³ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁴ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » est disponible via :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA _

⁴ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Méthodologie investissements durables » disponible ici :
<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁵ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁶;

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :
<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

⁵ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

⁶ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 29/12/2023, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	8,18%	Etats-Unis
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		7,49%	France
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	2,73%	Etats-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Actions	Finance	2,69%	Etats-Unis
MASTERCARD INC - A UN USD	Actions	Finance	2,43%	Etats-Unis
JOHNSON & JOHNSON UN USD	Actions	Santé	2,33%	Etats-Unis
MCDONALD'S CORP UN USD	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,13%	Etats-Unis
PROCTER & GAMBLE CO/THE UN USD	Actions	Biens de Consommation de Base	2,13%	Etats-Unis
COCA-COLA CO/THE UN USD	Actions	Biens de Consommation de Base	1,96%	Etats-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	Actions	Santé	1,94%	Etats-Unis
PEPSICO INC UW USD	Actions	Biens de Consommation de Base	1,91%	Etats-Unis
S&P GLOBAL INC UN USD	Actions	Finance	1,91%	Etats-Unis
T-MOBILE US INC UW USD	Actions	Services de Communication	1,88%	Etats-Unis
AT&T INC UN USD	Actions	Services de Communication	1,72%	Etats-Unis
ABBOTT LABORATORIES UN USD	Actions	Santé	1,71%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

10

au 29 décembre 2023

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

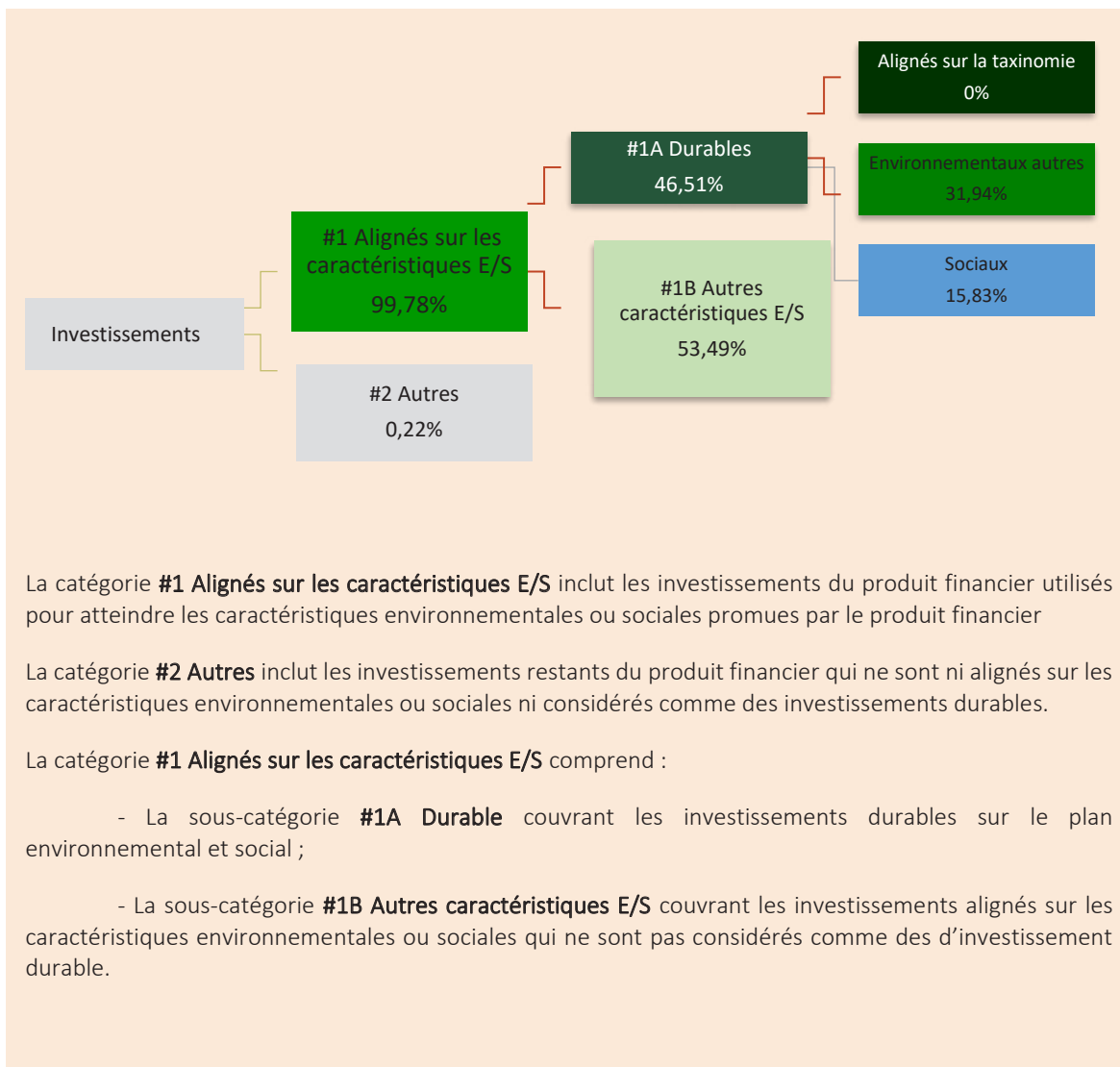
Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 99,78% de son actif net au 29/12/2023.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 46,51% de son actif net au 29/12/2023.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 31,94% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 15,83% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁷. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

⁷ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 29/12/2023, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 92,29% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	0%
Matériaux	2,09%
Industrie	13,47%
Consommation discrétionnaire	5,47%
Biens de consommation de base	11,02%
Santé	20,56%

Finance	11,14%
Technologie de l'information	20,97%
Services de communication	3,60%
Services aux collectivités	2,91%
Immobilier	1,07%

Investissement en obligations, qui représente de l'AuM :

Bics1	Poids
Backed securities	
Matériaux de base	
Communications	
Biens de consommation cycliques	
Bien de consommation non cycliques	
Diversifié	
Energie	
Finance	
Fonds	
Gouvernement	
Industrie	
Titres hypothécaires	
Technologie	
Services aux collectivités	

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 0,17% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	0%
Produits dérivés	0,17%

Au 29/12/2023, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 1,64% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

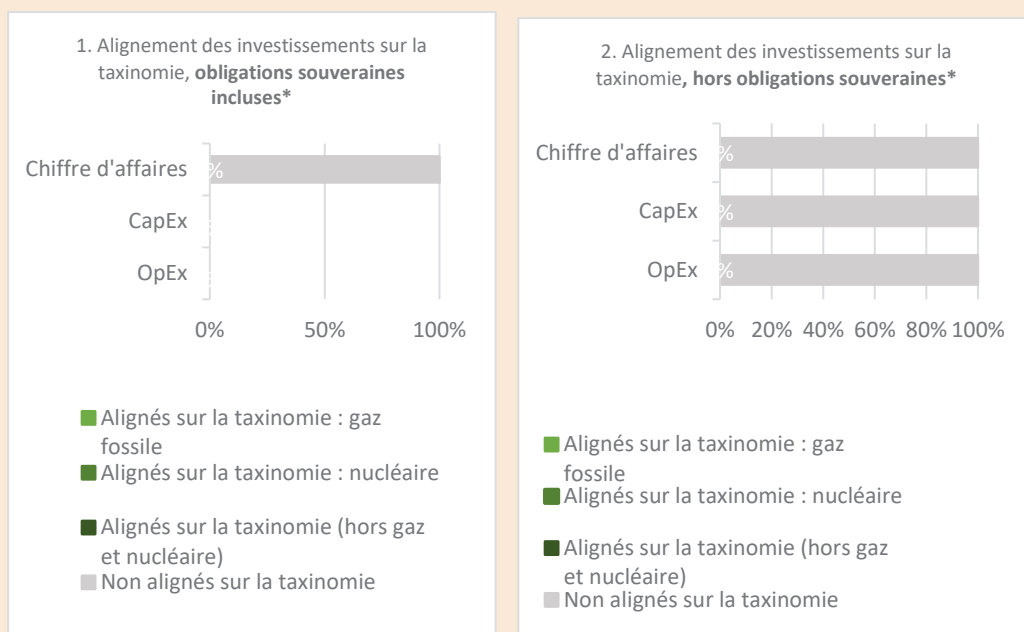
● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 29/12/2023. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% et 0% respectivement au 29/12/2023.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 31,94% au 29/12/2023

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 15,83% au 29/12/2023

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,22% de l'actif net de l'OPC au 29/12/2023, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?



- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement FEDERIS ISR ACTIONS US

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
FEDERIS ISR ACTIONS US
36, quai Henri IV - 75004 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement FEDERIS ISR ACTIONS US

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FEDERIS ISR ACTIONS US constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 16/04/2024 22:17:46

Isabelle Bousquie
Associé